



**PRÉFET
DU DOUBS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de THISE

Installation classée pour la protection de l'environnement

La demande d'autorisation environnementale présentée par la société SPIRAL pour la régularisation de son activité de brunissage (traitement de surfaces) utilisant l'emploi de bains de sels fondus à Thise, fera l'objet d'une enquête publique qui se déroulera **du 6 mars 2023 à partir de 9h00 au 5 avril 2023 jusqu'à 12h00**, sur le territoire de cette commune.

Mme Virginie HABERT, chargée d'affaires foncier et urbanisme dans les énergies renouvelables, a été désignée par le président du tribunal administratif de Besançon en qualité de commissaire enquêteur.

Conformément au code de l'environnement, le dossier soumis à enquête publique comporte une étude d'impact, une étude de dangers et leurs résumés non techniques. L'autorité environnementale n'a pas rendu d'avis sur l'étude d'impact dans le délai de 2 mois fixé à l'article R122-7 du code de l'environnement.

Pendant la période susvisée, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête à la mairie de Thise aux jours et heures suivants, sous réserve de modifications et de dispositions particulières :

- **lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00,**
- **samedi de 8h30 à 12h00 (hors vacances scolaires).**

Le dossier d'enquête et le présent avis d'enquête seront consultables sur le site internet des services de l'Etat dans le Doubs à l'adresse suivante : www.doubs.gouv.fr (Rubrique Publications légales/Enquêtes publiques/Enquêtes publiques ICPE).

Un poste informatique pour la consultation du dossier, sera également mis à disposition du public à la préfecture du Doubs (Hall d'entrée – Point numérique) du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30.

Les observations et propositions, pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet à la mairie de Thise, ou adressées directement par écrit à cette mairie (4, rue de Besançon – 25220 Thise) à l'attention de Mme Virginie HABERT, commissaire enquêteur, qui les annexera au registre d'enquête.

Elles pourront également être transmises par voie électronique **du 6 mars 2023 à partir de 9h00 au 5 avril 2023 jusqu'à 12h00**, à l'adresse suivante : pref-observations-enquetes-publiques@doubs.gouv.fr (objet à rappeler obligatoirement : Société SPIRAL) ou à l'aide du formulaire en ligne dédié (site internet et rubrique précités). Elles seront consultables sur ce même site.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Thise :

- **lundi 6 mars 2023 de 15h30 à 18h30,**
- **samedi 18 mars 2023 de 9h00 à 12h00,**
- **mercredi 5 avril 2023 de 9h00 à 12h00.**

Pour se rendre en mairie de Thise et à la préfecture du Doubs, les mesures dites « barrières », en vigueur lors de l'enquête publique, devront être respectées afin d'éviter la propagation du virus Covid-19. Il conviendra également d'apporter son propre stylo pour déposer ses observations et propositions sur le registre d'enquête.

Toutes informations relatives à ce projet peuvent être demandées auprès de :

- M. Herve REVERCHON, directeur de la société SPIRAL :
03.81.50.47.98 - h.reverchon@societe-spiral.com

- M. Stéphane FREDON, cabinet d'études AFETE Environnement
06.42.87.45.77 - contact@afete-environnement.com

Dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au préfet du Doubs, le registre et ses pièces annexes avec son rapport et dans un document séparé, ses conclusions motivées.

Le préfet du Doubs en adressera une copie, dès leur réception, à la société SPIRAL et au maire de Thise, pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également consultables, dans les mêmes conditions, à la préfecture du Doubs (Bureau de la coordination, de l'environnement et des enquêtes publiques) et sur le site internet précité.

Le Préfet du Doubs est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la demande déposée par la société SPIRAL.

Le Préfet,
Par délégation,
Le Directeur,



Cyril THEILLET